

Proposition forte du Gouvernement bruxellois pour concilier qualité de vie et développement économique de l'aéroport

Pour le Gouvernement bruxellois, tant le développement et l'attractivité économique de l'aéroport que la qualité de vie constituent des enjeux essentiels. Pour garantir cet équilibre, le gouvernement pose aujourd'hui un geste fort en proposant une solution immédiate, responsable et équilibrée au Gouvernement fédéral.

Pour rappel, l'arrêté bruit, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000, doit désormais s'appliquer intégralement. Ce sera le cas dès le 22 février, date à laquelle la mesure dite de tolérance zéro prendra ses effets. Le Gouvernement ne modifiera pas l'arrêté bruit.

Pour sortir d'une logique de confrontation, le Gouvernement bruxellois propose une solution globale. A savoir une suspension immédiate de la perception des amendes liées à la tolérance zéro pour autant que les conditions suivantes soient mises en œuvre immédiatement par le Gouvernement fédéral :

- suppression des vols sur la route du Canal,
- suppression des vols sur le virage à gauche entre 06h00 et 07h00,
- respect strict des normes de vent (principalement pour les atterrissages en 01).

Ces 3 mesures peuvent être mises en œuvre sans délai et sur la base des routes et des procédures existantes, donc sans aucun obstacle ni juridique, ni technique. Après six mois, le Gouvernement bruxellois évaluera l'impact de ces mesures sur le respect des normes de bruit.

En outre, le Gouvernement bruxellois réitère sa demande au Gouvernement fédéral d'organiser une concertation entre toutes les parties pour faire aboutir une solution durable. Ces discussions doivent se tenir selon une méthodologie et un calendrier clairs et doivent porter sur :

- l'allongement de la nuit,
- la définition des routes aériennes sur les zones les moins densément peuplées,
- la mise en place d'une autorité de contrôle indépendante,
- l'allongement de 1.800m de la piste 25L,
- la création d'un fonds d'indemnisation.

Cette proposition est transmise ce jeudi 16 février au Gouvernement Fédéral – qui est compétent pour l'exploitation de Brussels Airport et du tracé des routes aériennes- afin qu'elle soit présentée lors du Comité de concertation du 20 février. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de sa Ministre Céline Fremault, défendra cette solution qui permet de concilier un développement économique harmonieux de l'aéroport en respectant la qualité de vie de tous.